

LA CHARTE NATURA 2000

- LES VALLÉES DE LA DOUBLE -



Pourquoi ?

- Protéger les espèces et leurs habitats naturels remarquables de mon territoire
- Faire savoir que mes terrains sont sur un site Natura 2000
- Faire savoir que j'adhère à la démarche Natura 2000
- Faire connaître les pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces que je mets en oeuvre

Des recommandations ?

Ce sont des conseils de gestion facultatifs que je peux mettre en oeuvre

Elles sont valables sur l'ensemble des parcelles

- recommandations générales
par ex : veiller à la non-introduction volontaire d'espèces indésirables
- ou se déclinent par type de milieu présent sur la parcelle
- recommandations spécifiques
par ex, pour les plans d'eau : veiller à conserver des arbres immergés et posés sur les berges pour proposer des sites d'insolation à la Cistude d'Europe

Où ?

Sur des parcelles au sein du périmètre du site Natura 2000

Pour qui ?

- Propriétaire public ou privé
- Ayant droit
- Usager

Des engagements ?

Ce sont des mesures de gestion que je m'engage à respecter

Ils sont valables sur l'ensemble des parcelles

- engagements généraux
par ex : ne pas détruire les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
- ou se déclinent par type de milieu présent sur la parcelle
- engagements spécifiques
par ex, pour les plans d'eau : ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur une distance de 10 m en bordure de plans d'eau

Combien de temps ?

Engagement volontaire sur 5 ans

Les avantages ?

Je bénéficie du "label" Natura 2000

Je bénéficie d'avantages fiscaux dans certains cas

En pratique :

Je choisis la ou les parcelle(s) que je souhaite engager

J'applique tous les engagements généraux et spécifiques associés au(x) milieu(x) présents sur la parcelle

J'essaie de mettre en pratique les recommandations générales et spécifiques du ou des type(s) de milieu(x)



Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter:

Elise Gobin

06.86.44.46.70

e.gobin@natura2000-double.fr